


Décryptage

Par **titoom**, le **23/04/2011** à **15:54**

Bonjour à tous. Je suis en terminale S en période très intensive de révision ! 

Je viens de recevoir un bulletin avec les matières enseignées à l'UVSQ (Université Versailles Saint Quentin), je précise que c'est un parcours de Droit généraliste avec une spécialisation anglais (si je réussis bien entendu l'oral d'admission en début d'année):


Unités d'enseignement obligatoires (27 ECTS)

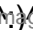
- Introduction au Droit Privé - 6ECTS
- Introduction au Droit Public - 6ECTS
- Introduction à l'Histoire du Droit -6ECTS
- Institutions judiciaires et administratives - 3ECTS
- Ensemble anglais (3 sous matières) - 6 ECTS

Avec une matière d'ouverture (3ECTS)

- Sport (1 semestre sur 2) - 3ECTS
- etc ...


Cela fait quelques temps déjà que je passe du temps sur le forum. Cependant, concernant les unités d'enseignement obligatoires et plus précisément les introductions au droit Privé et Public j'aurai des questions.

Le Droit Public et Privé sont composés de différents droits à ce que j'ai pu comprendre, je suppose qu'on ne va pas tous les étudier dès la première année (à moins que si ! ).
Quels sont donc les droits qu'on étudie dans ces disciplines ?

Merci 

Par **alex83**, le **23/04/2011** à **20:28**

Bonsoir,

Je présume, droit constitutionnel en public ; et droit des personnes, de la famille, en privé ! 

Par **titoom**, le **24/04/2011** à **13:25**

;)

Merci alexis Image not found or type unknown

Je vais essayer de me procurer un bouquin pour débutant concernant ces différents droits.

Par Yn, le **24/04/2011** à **13:32**

Comme l'a dit [i:3mhzl02h]alex83[/i:3mhzl02h], généralement tu as en L1 : droit constitutionnel et droit des personnes, puis droits des obligations (contrat + responsabilité) et droit administratif en L2, après en L3 les matières majeures varient selon les universités. Mais généralement, tu as un gros socle commun jusqu'en L2.